

Charte de la Croix-Rouge Valais

La Croix-Rouge Valais est une association cantonale de la Croix-Rouge Suisse. La présente charte s'inspire de la Charte 2001 de la Croix-Rouge Suisse¹ et de la Stratégie 2020².

La Croix-Rouge Valais est une organisation dynamique et tournée vers l'avenir. Son action repose sur la collaboration d'une direction efficace, de professionnels³ qualifiés et de bénévoles³ diligents. Elle se compose de personnes, issues de toutes les couches de la population, participant activement à l'accomplissement de sa mission.

Organisation privée indépendante, la Croix-Rouge Valais intervient, soit directement, soit par l'intermédiaire des sections, dans les domaines de l'aide humanitaire, dans les secteurs de la santé, de la formation et de l'action sociale, et, sur mandat, elle est partenaire des pouvoirs publics et des associations privées.

- **Mission**

La Croix-Rouge Valais vient en aide aux personnes les plus vulnérables de notre société. Deux buts sont prioritaires :

- conserver et promouvoir ou rétablir la santé
- conserver et préserver ou rétablir l'intégration sociale et la dignité humaine.

- **Domaines d'activités**

Ses activités se déroulent dans les domaines de l'aide, de l'intégration sociale, de la santé et de la formation en conformité avec les 7 Principes Fondamentaux, communs à tous les membres du Mouvement International de la Croix-Rouge Suisse : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité⁴.

- **Public**

En fonction des besoins identifiés, la Croix-Rouge Valais cible son action auprès des :

- familles,
- jeunes,
- migrants,
- personnes âgées,
- personnes en rupture de lien social.

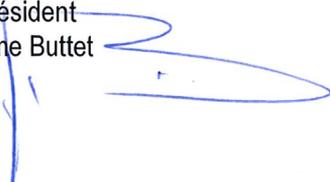
- **Stratégie**

Pour accomplir sa mission, la Croix-Rouge Valais :

- agit de manière unifiée et coordonnée,
- est attentive aux besoins et aux problèmes de la population dans le domaine socio sanitaire,
- participe à la recherche de solutions et vise un effet durable,
- met sur pied des formations en adéquation avec les besoins en santé de la population,
- évalue, à intervalles réguliers, ses prestations et les adapte aux changements de contexte,
- encourage l'action solidaire, notamment, le bénévolat.

Approuvée par l'Assemblée Générale de la Croix-Rouge Valais, du 15 juin 2004⁵, à Sion.
Elle entre en vigueur de suite.

Le président
Jérôme Buttet



La directrice
Marylène Moix



¹ Charte 2001 approuvée par l'assemblée de la Croix-Rouge, du 30 juin 2001 à Fribourg.

² Stratégie 2020 approuvée par l'assemblée de la Croix-Rouge, du 29 juin 2013.

³ Lire également au féminin et ce dans tout le document.

⁴ «En bref - Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge - Croix-Rouge « Suisse ».

⁵ Charte validée par le président du Comité, juillet 2014.